

Commission administrative paritaire

ENTRE LE 29 NOVEMBRE ET LE 6 DECEMBRE,
NOUS ÉLIRONS NOS REPRÉSENTANT.E.S
À LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE (CAP)
POUR TOUS LES AGENTS DE CATÉGORIE A

JE VOTE CGT, C'EST
EFFICACE AU QUOTIDIEN !

ATTENTION,
Ce document
n'est pas un
bulletin de vote !



JE VOTE

POUR DES REPRÉSENTANT.E.S CGT
QUI INTERVIENDRONT SUR LES
QUESTIONS QUI ME
CONCERNENT :

- Respect et défense tant des intérêts individuels que des garanties collectives ;
- Déroulement de carrière (titularisation, avancement de grade...);
- Respect des garanties statutaires et équité de traitement de tous les agents (recrutement, mutation, entretiens professionnels, discipline, disponibilité...);
- Respect du rôle social et de la citoyenneté des cadres, sans risque de représailles ou de sanction, pour un service public tourné vers l'intérêt général (droit d'alerte, management humain et alternatif, droit d'expression, participation aux décisions...).

Le résultat du scrutin déterminera également le nombre de représentant.e.s CGT au Conseil de Discipline, au Conseil de Discipline de Recours et à la Commission de Réforme.

VOTER CGT C'EST donner aux futur.e.s élu.e.s les moyens de défendre les droits et les intérêts de tou.te.s les agent.e.s titulaires pour un meilleur service public.

scannez-moi



JE SUIS PUBLIC 100%

CHOISIR VOS ÉLU.E.S CGT C'EST AUSSI
RENFORCER LES MOYENS DE NOTRE
ORGANISATION SYNDICALE
AU NIVEAU NATIONAL pour revendiquer et
gagner de nouveaux droits

Augmenter les salaires par le dégel du point d'indice et réclamer une amplitude indiciaire de 1 à 4,6 entre le 1^{er} échelon de catégorie C (1 800 euros brut) et le dernier échelon de catégorie A, avec le rattrapage des pertes constatées ces dernières années ;

- Créer des emplois statutaires pour développer des services publics répondant à l'intérêt général sur l'ensemble du territoire et recourir exceptionnellement au recrutement de contractuel.le.s;
- Organiser des concours chaque année ;
- Rétablir la retraite à 60 ans pour toutes et tous avec une pension correspondant à au moins 75 % du traitement brut des 6 derniers mois d'activité et prendre en compte les années d'études dans le calcul de la retraite ;
- Revenir à un cadre d'emplois unique pour les ingénieurs et réduire la durée d'avancement d'échelon pour tous... ;
- Instaurer une réelle formation professionnalisante pour toutes les filières de catégorie A et porter le financement du CNFPT à 3 % de la masse salariale ;
- Exiger une véritable démocratie sociale et le respect des libertés syndicales dans nos services publics territoriaux, notamment pour les cadres ;
- Réclamer une gestion collective des carrières à un niveau plus pertinent : au niveau national pour la catégorie A, régional pour la catégorie B et départemental pour la catégorie C ;
- Mettre en œuvre un véritable « droit à la déconnexion » pour mieux respecter l'articulation des temps professionnels et personnels et encadrer le télétravail dans cet objectif ;
- La mise en œuvre de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : à travail de valeur égale, salaire/traitement égal.

PAS D'ACQUIS SOCIAUX SANS CONQUÊTES SYNDICALES !

Entre le 29/11 et le 6/12

**UN SEUL TOUR DE SCRUTIN
CHAQUE VOIX COMPTE !**